Pierre, la permission générale de deux heures est accordée à tous les débitants de la commune, le dimanche 26 juin courant.

LANNOY

LE CERTIFICAT D'ÉTUDES PRIMAIRES. — Les examens en vue de l'obtention de ce diplôme pour les jeunes filles des écoles du canton, ont eu lieu hier, à l'école communale des filles. Sur 76 jeunes filles qui se sont présentées, dix ont échoué. Les prix départementaux ont été obtenus, par Mlle Germaine Jacquard, de Chereng, et Mlle Hélène Narguet, de Flers-Breucq.

Voici les diverses épreuves écrites qu'elles ont eu à subir :

Dictée : Nous passons à peu près le tiers de notre vie dans la chambre à coucher : c'est dire, combien elle doit être l'objet des soins et des préoccupations de la ménagère. Dormir, en effet, est aussi nécessaire à l'homme que manger ou respirer. Quand l'homme a fourni une certaine somme de travail, veillé un certain nombre d'heures, il a un besoin absolu de repos. Le bienfaisant sommeil seul, donnera un repos complet à son corps et à son esprit, lui apportera momentanément l'oubli de ses peines et de ses souffrances, et lui redonnera une vigueur nouvelle pour reprendre la tâche du lendemain. Mais trop souvent la chambre à coucher est petite, mal éclairée, humide même.

Questions : 1° A quoi employons-nous les deux tiers de notre vie ? 2° Donner la fonction de chaque mot, dans la proposition : « dormir est aussi nécessaire à l'homme ». 3° Pourquoi le sommeil est-il appelé bienfaisant ? 4° Quel est le féminin de complet (un repos complet). — Citer quelques adjectifs obéissant à la même règle. 5° Que signifie momentanément ?

Composition française : Vous avez aidé votre maman à faire ses conserves d'oseilles et sa confiture de groseilles. Dites comment on doit opérer pour réussir ces deux préparations, ou d'autres préparations analogues, si les exemples proposés vous sont inconnus.

Problèmes : 1. Une ménagère fait en 4 jours, un ouvrage qui lui a été payé 18 fr. Le premier jour, elle a fait le cinquième de l'ouvrage ; le 2e jour les deux cinquièmes du reste ; le 3e jour, le tiers du reste, et elle a terminé le quatre jour. Que lui revient-il par jour de travail ?

2. Sur un côté d'un tapis carré on attache une bande de 2 décimètres et demi de largeur. On augmente ainsi la surface du tapis de 85 décimètres carrés. Quelle était primitivement la surface du tapis ?

Géographie : 1° Comment expliquez-vous que les grands cours d'eau soient toujours alimentés ? — 2° Pourquoi a-t-on créé le port de Saint-Nazaire à proximité de celui de Nantes ? — 3° Indiquez approximativement la hauteur des plus grandes élévations des Alpes, des Pyrénées, du Jura. — 4. Faire un croquis de la Seine ; figurer le relief du sol, les affluents, les villes principales. — 5° Que savez-vous du cours d'eau qui arrose le canton de Lannoy ?

Histoire : 1° A quelle époque ,et par qui se fit la conquête de l'Angleterre ? — 2° Qu'a-t-on appelé guerres d'Italie, au seizième siècle ? — 3° Que pensez-vous de cette réflexion du maréchal de Villeroi disant à Louis XV, enfant, en lui montrant la foule : « Mon maître, tout ce peuple est à vous » — 4. Que vous rappelle la bataille de Valmy ? Donnez la date. — 5° Qu'a-t-on appelé le gouvernement de la Défense Nationale formé en 1870 ?

Couture. Surget forme A.

LA CULTURE DU LIN. — Le vent et la pluie de la nuit de vendredi à samedi, ont eu un effet funeste sur la culture du lin. En effet, beaucoup de lins, qui étaient de toute beauté, avant cette intempérie, sont maintenant couchés. Il en résultera un certain préjudice dans les rendements.

LEERS

L'ESTAMINET CATOIRE dont nous avons annoncé hier, la destruction par l'incendie qui y a éclaté vendredi à 10 heures et demie du soir, était une des plus anciennes constructions de Leers.

Cette maison fut érigée en 1722, par un sieur Simon Truffaut et chose assez curieuse, elle devint, de père en fils, la propriété d'un Simon Truffaut pendant près d'un siècle et demi, ou plus exactement jusqu'en 1868.

A cette époque, le propriétaire Simon Truflaut qui tenait cet établissement, avec son frère François, et sa sœur Ludivine, céda sa propriété à M. Auguste Dechaume qui l'habita jusqu'en 1891. A cette époque, M. Paul Malle, en devint propriétaire et la loua à M. Louis Broux, qui l'occupa jusqu'en 1902 et la céda à M. Catoire.

Pendant huit ans, de 1840 à 1848, sous l'Administration de M. Favier, cette maison fut le siège du secrétariat de la Mairie. Le titulaire était M. François Truffaut.

Pour terminer, mentionnons que depuis plus d'un siècle une importante société d'archers a son siège dans cet établissement.

LE BREVET ÉLÉMENTAIRE. — Ont été reçues : Mlles Germaine Catteau, de Lannoy, Augusta Duquesnoy, de Toufflers, élèves du pensionnat des dames de la Sainte-Union, à Nechin, et Mlle Marie Dérégnaucourt, de Lannoy, ex-élève de cet établissement.

ACCIDENT. — Coralie Henno, 25 ans, ourdisseuse, à l'usine Paul Agache a reçu sur les jambes, trois rouleaux d'ourdissoire, qui lui ont occasionné des contusions sans gravité. Repos, 10 jours. Docteur Wartel.

TOUFFLERS

LA QUESTION DE L'ÉCLAIRAGE. — *Un peu de rétrospectif. — Les négociations avec la Compagnie du gaz. Quand la commune sera-t-elle éclairée ?* — La question de l'éclairage de la commune a, durant ces dernières années, fait couler des flots... de paroles et d'encre. Tout cela ne sera bientôt plus qu'un souvenir ; la question, en effet, est mûre et sera bientôt définitivement résolue.

En 1902, M. Paul Bont, alors conseiller municipal, maintenant maire, prenait l'initiative d'une campagne en faveur de l'installation du gaz.

Il y eut, à ce moment, des séances orageuses au Conseil municipal. Les uns ne voyaient pas l'utilité d'un éclairage public dont on s'était passé jusqu'alors ; d'autres préféraient l'éclairage à l'alcool ; d'autres enfin, avec M. Bont, réclamaient impérieusement l'éclairage au gaz comme la solution la plus pratique et la moins dispendieuse.

Une commission de l'éclairage fut nommée ; elle engagea avec la Compagnie Desclée des pourparlers qui donnèrent lieu à toutes sortes d'incidents. Ces pourparlers sont sur le point d'aboutir aujourd'hui. M. Paul Bont, en possession du mandat de maire et de l'approbation du Conseil, pousse activement les choses.

Après maintes modifications apportées de part et d'autre, la convention entre la commune de Toufflers et la Compagnie du gaz de Roubaix, vient d'être établie sur des bases qui seront probablement définitives, à part les quelques petits changements qui pourraient encore se produire au dernier moment. Ce projet sera discuté au préalable par la Commission, puis, après ratification de la Compagnie et du Conseil, soumis à l'approbation préfectorale, après quoi les travaux pourront être immédiatement entrepris.

D'après la convention projetée, la canalisation aura une étendue d'environ 3.000 mètres ; elle comprendra : le chemin de grande communication n° 9, de la limite vers Lys, en suivant la route de Tournai jusqu'à l'intersection du chemin vicinal n° 2 ; le chemin vicinal n° 2 jusqu'au cimetière ; le chemin se dirigeant vers l'école des Sœurs et le Presbytère ; le chemin traversant la Place, vers Leers, jusqu'à son intersection avec le chemin rural n° 1 ; le chemin de grande communication mitoyen entre Toufflers et Leers, partant de Lys.

La commune aura le droit de faire canaliser les autres rues, sous certaines conditions.

Le gaz, dont la qualité sera celle fournie actuellement à la ville de Roubaix, sera livré aux prix suivants : 0,18 centimes pour les établissements municipaux ; 0,20 cent. pour les particuliers ; 0,30 cent. par bec et par heure pour l'éclairage public.

La commune sera éclairée de septembre à avril inclus.

La distance entre les lanternes ne pourra être supérieure à 75 mètres.

Cette convention aura une durée de 30 ans. La Compagnie s'engage à faire profiter la commune de Toufflers, les abonnés et les clients, des avantages de toute nature qu'elle pourrait consentir par d'autres conventions à d'autres communes, après, toutefois, une durée de dix ans, à partir de l'approbation par la Préfecture de la présente convention.

Et que coûtera, à Toufflers, l'éclairage au gaz ?

Les frais d'installation se monteront à 1.200 francs, somme déjà votée au budget additionnel de 1904.

Quant à l'éclairage lui-même, il coûtera 400 francs par trimestre. Comme il ne fonctionnera, chaque année, que durant trois trimestres, la dépense annuelle sera de 1.200 francs. Le Conseil municipal a déjà voté les 400 fr. nécessaires au dernier trimestre de l'exercice courant et prévu, sur le budget primitif de 1905, les 1.200 francs qu'exigera l'éclairage pendant l'année suivante.

Tout est donc prêt. Espérons que, comme cela est prévu, Toufflers sera éclairé au mois d'octobre prochain.

—x—

La Commission du gaz est convoquée pour aujourd'hui dimanche, à onze heures, à la Mairie, afin d'arrêter les termes du projet de convention à soumettre à la Compagnie Desclée frères, de Roubaix.

HEM

LE FESTIVAL a lieu aujourd'hui. Soixante-et-une sociétés de la région ont promis leur concours.

Nous rappelons que la Compagnie du Nord organise deux trains supplémentaires pour le retour : l'un dans la direction de Tourcoing, et l'autre vers Lille. Voici l'horaire de ces trains : Départ pour Lille, du Petit-Lannoy, à 9 heures ; arrivées : à Hem, à 9 h. 02 ; à Forest, à 9 heures 06 ; à Ascq, à 9 h. 11 ; à Annappes, à 9 h. 15 ; à Hellemmes, à 9 h. 18 ; à Lezennes, à 9 h. 21 ; à Lille à 9 h. 27. — Départ pour Tourcoing, d'Hem, à 9 h. 59 ; arrivées : au Petit-Lannoy, à 10 h. 02 ; à Lannoy, à 10 h. 06 ; aux Trois-Ponts, à 10 h. 12 ; à Roubaix-Wattrelos, à 10 h. 15 ; au Laboureur, à 10 h. 20 ; au Crétinier, à 10 h. 23 ; au Sapin Vert, à 10 h. 28, et à Tourcoing, à 10 h. 32 minutes.

UNE PLAINTE a été portée par Mme veuve Pennel, maraîchère aux Trois-Baudets, contre le jeune Wicart, pour vol de choux-fleurs et déprédations commises dans son jardin.

UN PROCÈS-VERBAL a été dressé par le garde M. Lecouffe, à Louis Plateau, 11 ans, à Lannoy, pour avoir traversé un champ cultivé appartenant à M. Jules Duthoit, cultivateur aux Trois-Baudets.

ACCIDENTS DU TRAVAIL. — M. Henri Hansens, 26 ans, éboueur au service municipal de Roubaix, s'est coupé à l'annulaire droit, en déchargeant une voiture, aux Trois-Baudets. Douze jours de repos. Docteur Dispa, de Roubaix. —— M. Louis Simon, 58 ans, ouvrier apprêteur, chez MM. Declercq frères, à l'Hempenpont, s'est blessé aux reins en soulevant une pièce de tissu. Dix jours de repos. Docteur Coubronne.

LYS

L'HARMONIE *Les Amis Réunis*, dirigée par M. Montigny, participera au festival permanent de Lille, et s'y rendra le mercredi, 13 juillet ; elle donnera le soir, sur la Grand'Place, un concert, de 9 à 11 heures.

WILLEMS

LA COMMISSION SCOLAIRE se réunira lundi à quatre heures de l'après-midi.

CYSOING

DES MALFAITEURS se sont introduits à l'aide d'effraction dans un cabaret inhabité appartenant à Mme veuve Desmons, et y ont enlevé une série de mesures en étain, des verres et deux chaises. Le montant du vol s'élève à une soixantaine de francs. Une plainte a été déposée à la gendarmerie.

UNE SÉANCE RÉCRÉATIVE aura lieu aujourd'hui dimanche à sept heures du soir dans la salle du patronage *Jeanne d'Arc*. M. Pasquier fera quelques expériences de physique. Le prix d'entrée est fixé à 15 centimes. Les dames seront admises.

UN PÈLERINAGE à Bonsecours est organisé par M. l'abbé Cauliez, curé de Cysoing, pour le 7 juillet. L'ordre de cette excursion sera fixé ultérieurement.

MOUCHIN

LA FRAUDE. — Le sous-brigadier Frigou et le préposé Bigayon, de la brigade de Mouchin, se trouvant de service, tous deux en embuscade, à la carrière Godon, ont attaqué un individu porteur de ceinture. Après une course de 300 mètres, ils sont parvenus à arrêter le sieur Gustave Tison, âgé de 24 ans, fils d'un fermier de Marchiennes. Ce fraudeur était porteur d'une ceinture de tabac du poids de 6 kil. 500.

EAU DE JAVEL BLANCHIT LE LINGE DÉSINFECTE TOUT 59416

D'UNE COUPE IMPECCABLE

le corset « LE PRODIGIEUX », donne à la taille souplesse et élégance, c'est le corset droit par excellence, toutes les femmes qui l'ont adopté s'en félicitent.

Le corset droit « LE PRODIGIEUX » est exécuté à Paris, et suit toutes les fluctuations de la mode. En vente chez Mlle Bulteau, 22, rue St-Georges à Roubaix : corset-réclame à 12 fr. ; en vraie baleine neuve, garantie, à partir de 16 fr. 75. — Joli choix de modèles légers pour la saison d'été.

Rayon spécial de lingerie pour trousseaux et layettes. — Vraies dentelles pour corbeilles de mariage.

Grand assortiment de Jupons nouveautés : linon, nansouk, moirette, taffetas, etc...

59.729d.

LA FÊTE DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

Rosettes et rubans

L'*Officiel* publie la promotion des officiers de l'Instruction publique et des officiers d'Académie établie à l'occasion de la fête de l'enseignement primaire. Cette promotion comprend environ 200 rosettes et 550 palmes académiques. Voici les noms qui intéressent notre circonscription :

Officier de l'Instruction publique. — M. Mathieu, directeur, à Croix.

Officiers d'Académie. — MM. Cronon et Lerat, directeurs d'écoles à Roubaix ; Fattie, directeur à Tourcoing.

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX *Maison fondée en 1835*

A ROUBAIX, Grande-Rue, 71

A TOURCOING, rue Carnot, 5

Spécialité de Catalogues. — Prix-Courants. — Mémoires. — Compte-rendus. — Brochures. — Travaux divers à grand tirage. Prix très modérés. Outillage moderne. — Exécution rapide et soignée.

WATTRELOS

NOMBREUX VOLS. — M. G. Buffet, s'étant absenté de sa maison, hameau du Petit-Tournai, rangée Ledoux, des malfaiteurs sont entrés chez lui par une fenêtre à guillotine et ont enlevé une somme de quinze francs qui se trouvait dans une boîte sur un rayon à la cave.

—— Dans les mêmes maisons, chez M. Jules Dekuysche, on a enlevé des jetons de ristourne de la boulangerie l'Union. Ces jetons représentent une valeur de 7 francs.

—— Rue Pierre Catteau, un poulailler a été visité nuitamment par des voleurs, et les sept pensionnaires qu'il abritait ont disparu.

—— Enfin, la justice recueille à présent des témoignages au sujet d'un vol de montre dont l'auteur a passé la frontière, croit-on. La montre appartenait à un tisserand de la Bouteillerie, Victor Hooghe, et c'est pendant son sommeil que la montre en argent, valeur 40 francs, lui a été enlevée.

BATAILLE DE DAMES. — La dame Florent Waegenaeve, demeurant au Touquet, cour du boucher, ne s'entend pas avec sa voisine, Marie Naessens, qui, à court d'arguments, s'est servi de son sabot pour en frapper son ennemie. Elle a même été jusqu'à la traîner par les cheveux, si nous en croyons les témoignages des voisines qui finirent par intervenir et qui séparèrent les belligérantes, dont le corps-à-corps devenait paraît-il, tout à fait inquiétant.

LA PROTECTION DES CHIENS. — Procès-verbal a été dressé par la gendarmerie à la charge d'Emile Vandewœstyne, marchand de volailles à Herseaux, pour avoir contrevenu à l'arrêté préfectoral sur l'attelage des chiens.

DOMAINE DE L'ÉPINEAU

à WALLERS (Nord)

GRANDS ÉTABLISSEMENTS D'ÉLEVAGE DE VOLAILLES

(en formation)

D'après les procédés américains

Les Américains ont fait des progrès surprenants dans l'élevage des volailles, parce qu'ils n'ont pas hésité à apporter toutes leurs facultés et des capitaux sérieux dans une industrie que nous jugeons comme un agréable passe-temps.

Si en 1870 date du premier recensement, l'aviculture aux Etats-Unis y était à l'enfance, il n'en est plus de même aujourd'hui.

Si en 1898, la Maison Armour de Chicago tuait et préparait 6.000 volailles par jour, elle en prépare actuellement 10.000 et fait construire des installations nécessaires pour arriver à une production et à une vente de 50.000 volailles par jour.

Certains établissements de production de volailles couvrent plusieurs centaines d'hectares de parquets et de bâtiments.

La Meadow Brook Farm, à Dallas, possède 10 hectares de poulaillers.

M. Bausher à Freeport, qui ne s'occupe que des volailles de races, occupe 16 bâtiments de 40 parquets chacun, soit 640 poulaillers.

L'Atlantic Farm s'étend sur 3 kilomètres de rivière.

Au point de vue de l'incubation, la Meadow Brook Farm emploie 50 incubateurs (Cyphers) de 360 œufs chacun. La Spring hake Poultry Cy emploie 80 couveuses artificielles de 400 œufs chacune, soit 30.000 œufs constamment à l'incubation. L'établissement Truslow a trouvé plus économique de faire construire un seul incubateur géant de 20.000 œufs.

D'après les procédés employés en Amérique, l'on peut obtenir en France les mêmes résultats.

C'est non seulement un amusement, qui ne nécessite pas de grands capitaux, mais c'est aussi une source de gros bénéfices.

Cette industrie nécessite avant tout une installation spéciale, où l'hygiène et le chauffage jouent un grand rôle, avec la commodité de surveillance.

Tous les plans et renseignements nécessaires nous sont fournis par un ancien directeur d'élevage en Amérique.

Les procédés Américains que nous apportons s'appliquent aux trois parties suivantes :

Mode d'installation ;
Mode de couvoirs artificiels ;
Mode d'élevage.

Le capital nécessaire est de 75.000 francs.

Pour la mise en pratique de notre projet, nous constituons une Société anonyme au capital de 75.000 francs divisé en 750 actions de 100 francs chacune à souscrire entièrement en espèces et payable un quart à la souscription et les trois autres quarts aux époques qui seront fixées par le Conseil d'administration.

Il n'est pas créé d'actions d'apports, tout le capital entre dans l'affaire.

Les fondateurs se réservent seulement une part dans les bénéfices nets.

La répartition des bénéfices est ainsi établie :

5 % des bénéfices nets à la réserve légale ;

5 % d'intérêt aux actions à titre de premier dividende.

Le surplus des bénéfices nets sera ainsi réparti :

10 % au Conseil d'administration ;

60 % aux actions ;

30 % aux parts de Fondateurs.

BULLETIN DE SOUSCRIPTION

Je soussigné .... *demeurant* à .... *déclare souscrire la quantité de* .... *actions de* **Cent** *francs chacune de la* « Société des Grands Etablissements d'Elevage de Volailles par Procédés Américains », *et je m'engage à verser un quart, soit 25 francs par titre, le 30 Juin au Comptoir de change de Roubaix-Tourcoing, et le solde suivant les appels qui seront faits par le Conseil d'Administration.*

SIGNATURE :

Adresser le présent bulletin signé au *Comptoir de Change de Roubaix-Tourcoing, 6, rue de la Gare, Roubaix.* 59731d

LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

(Banque)

40, rue de la Gare, à Roubaix

et 33, rue Carnot, à Tourcoing

Reçoit dès à présent les obligations **PANAMA** pour production à la liquidation et encaissement première répartition.

Paie dès à présent tous les coupons à échéance de Juillet, dont les prix lui sont connus.

ORDRE DE BOURSE

LOCATION COMPARTIMENTS COFFRE-FORT 59418

Voir à la **Dernière page les Occasions extraordinaires** offertes par la **LIQUIDATION DU PALAIS DES NOUVEAUTÉS**, Roubaix. 59651d

TOURCOING

LA GRÈVE DES MANŒUVRES DE MAÇONS

Une bagarre. — La police insultée et menacée. — Coups de revolver. Six arrestations

Les manœuvres de maçons en grève se sont départis du calme qu'ils avaient gardé pendant quelques jours et sont livrés, samedi matin, à une manifestation tumultueuse qui a pris un certain caractère de gravité.

Tentatives de débauchage

Samedi matin, vers six heures et demie les manœuvres en grève se sont rendus à la fabrique en construction de M. Honoré Ferrant, rue de la Malsonce, où travaillaient encore plusieurs de leurs camarades. Ils sont parvenus à les intimider et ces ouvriers ont abandonné le travail.

Les grévistes se sont ensuite dirigés vers les chantiers du sanatorium de la Bourgogne. Là, leur tentative de débauchage a également réussi, les manœuvres qui travaillaient encore ont quitté les chantiers.

Il s'est produit à cet endroit un incident.

Le garde Dumortier ayant fait observer aux grévistes qu'ils se mettaient en contravention avec la loi en entravant le travail, un nommé Richard Trenteseaux, — dont nous parlons plus loin, — lui répondit : « Je m'f... pas mal de toi, t'auras t'naffaire. » Les choses en restèrent là et les grévistes se retirèrent à l'estaminet *A l'Etoile*, rue du Bus, où ils tinrent une réunion. Les esprits étaient déjà fort excités.

La bagarre

Vers dix heures, M. le commissaire central donna l'ordre à l'agent de sûreté Emile Leman, d'aller porter, rue du Bus, à des grévistes qui se trouvaient en réunion, des avertissements, les invitant à se rendre devant le commissaire de police. L'agent avait également l'ordre d'amener Richard Trenteseaux, s'il ne se rendait pas de bon gré à l'invitation. Par mesure de précaution, les gardes champêtres Dumortier et Debuchy et l'agent Mathieu accompagnaient Leman. Celui-ci pénétra seul dans l'estaminet où se trouvaient les grévistes au nombre de 70 environ. Il fut accueilli par une bordée d'injures. Il remit néanmoins les convocations.

Les grévistes se mirent à crier : « N'y vas pas Trenteseaux ! » L'agent arrêta alors Trenteseaux et l'entraîna hors de l'estaminet. Tous les grévistes sortirent à leur tour en poussant des cris assourdissants ; ils entourèrent l'agent Leman en clamant : « Vive l'anarchie ! A bas la police ! A mort ! Tuez-le ! »

Ils tentèrent d'arracher le prisonnier des mains de Leman qui, serré de près tira un coup de revolver en l'air. Ses collègues, impuissants à prêter main forte en présence du grand nombre de manifestants, demandèrent au poste central des agents qui accoururent au nombre d'une dizaine. M. Leman, toujours seul, maintenait son prisonnier. Les grévistes devenant plus menaçants, il tira encore en l'air un nouveau coup de revolver. Il se produisit un mouvement de recul, dont profitèrent les agents de renfort qui dispersèrent les manifestants.

Plusieurs d'entre eux qui se montraient agressifs et opposaient de la résistance ont été arrêtés et conduits au poste central.

M. Michaux, commissaire de police a ouvert une enquête et a procédé à l'interrogatoire des manifestants arrêtés. Ceux-ci sont au nombre de dix, ce sont : Richard Trenteseaux, âgé de 20 ans, aide-maçon ; Léon Demynck, âgé de 19 ans, aide-maçon ; Paul Vandendriessche, âgé de 17 ans, aide-maçon ; Charles Allard, âgé de 20 ans, teinturier ; Charles Burette, âgé de 17 ans, aide-maçon, et Florent Callangie, âgé de 25 ans, aide-maçon. Tous ont été écroués après interrogatoire.

Cette bagarre a produit une vive émotion dans le quartier, d'ordinaire si tranquille.

—— Dans la matinée, un gréviste s'était rendu sur les chantiers de la nouvelle gare et avait tenté de débaucher les maçons. Il n'a pu y parvenir. Il a été arrêté et conduit au commissariat central. C'est un nommé Gustave Demeulemester, âgé de 20 ans, aide-maçon. Après interrogatoire il a été conduit à Lille. Il sera poursuivi pour entrave à la liberté du travail.

SUCCÈS SCOLAIRES. — Mlle Valentine Wauquiez, élève du pensionnat de la Sainte-Union, de Tourcoing ; Mlle Hélène Dujardin, élève du pensionnat de la Sainte-Union, de Douai, ont passé avec succès les examens du Brevet de capacité.

LES SOCIÉTÉS QUI NAISSENT. — Nous apprenons, qu'en prévision de l'ouverture prochaine de l'établissement de bains, une Société de natation est en voie de formation, sur l'initiative de deux fervents de la natation, MM. Florent Laporte et Paul Beulque. Les adhésions sont reçues par M. Louis Brunin, vice-président de la Société de natation, 86, rue de Gand, et par M. Arthur Mandely, secrétaire, 76, rue du Vélodrome.

LES RÉGATES DU BLANC-SEAU. — C'est aujourd'hui dimanche que seront courues sur le bief du canal, au Blanc-Seau, les régates internationales organisées par l'*Aviron* de Roubaix. Nous en parlons plus loin.

LE JUGE DE PAIX s'est déclaré incompétent dans l'action intentée par M. J.-B. Cattoire à M. Dron pour les paroles que ce dernier a prononcées dans une réunion publique ; le chiffre d'indemnité réclamée, 25,000 francs, excède la compétence du juge de paix.

NÉCROLOGIE. — Samedi après-midi, vers six heures, est décédé, à l'âge de 36 ans, à la suite d'une longue maladie, l'agent de sûreté Maurice Scamps. Le défunt avait fait son service militaire aux pompiers de Paris. Il était caporal lors de sa libération. Revenu à Tourcoing, il ne tarda pas à entrer dans la police de sûreté ; il y a près de onze ans qu'il appartenait à ce service. M. Scamps laisse une veuve et un enfant de 16 ans.

UN COMMENCEMENT D'INCENDIE s'est déclaré samedi après-midi, vers quatre heures, dans la cuisine du Café Voght, rue de la Paix. Le feu a pris naissance dans le plancher sous la cuisinière. Les pompiers ont pu éteindre rapidement ce commencement d'incendie. Il y a environ pour 50 fr. de dégâts.

ÉMISSION DE FAUSSE MONNAIE. — *Une arrestation.* — Samedi soir, vers huit heures, un homme pénétrait successivement dans trois estaminets différents rue de Lille et, en dernier lieu, chez M. Cambien-Capart. Pendant qu'il se trouvait chez ce dernier, les deux premiers cabaretiers s'apercevaient que ce consommateur venait de changer une pièce de cinquante centimes, en plomb. Ils firent appeler un agent de police. Celui-ci arriva au moment où l'homme aux fausses pièces allait sortir de l'estaminet Cambion ; en voyant l'agent, il s'esquiva dans la cour. C'est là que l'agent le rejoignit. Cet homme fut trouvé porteur de 7 francs en billon et de deux fausses pièces à l'effigie de la semeuse. Conduit au poste central de police, il a déclaré se nommer Edouard Pues, âgé de 30 ans, tisserand né à Tourcoing, demeurant à Courtrai, rue de Sweveghem. Après interrogatoire, Pues a été écroué.

MOUVEMENT DE LA POPULATION ÉTRANGÈRE. — Pendant la semaine écoulée sept hommes ; cinq femmes et deux enfants de nationalité étrangère sont venus se fixer à Tourcoing. Par contre, neuf hommes ; sept femmes et six enfants, également étrangers, ont quitté notre ville.

POUR LES TAPISSEURS. — Voici la suite de la liste des dons envoyés aux tapisseurs en grève :

Anonymes : 3 bouteilles de vin, 7 fr. 50, 3 bottes d'échalottes, une paire de bretelles, une paire de chaussettes, 4 salières et 12 verres, 2 bouteilles de vin, 16 rouleaux de papier avec bordure, 1 litre de groseille, 4 boîtes de savon Luminol, 1 tablier, une paire d'espadrilles un jupon, valeur 7 fr. ; 2 postures et 4 tableaux ; MM. Jean Lampe, une boîte de savon ; Charles Desarrano, une lanterne de vélo, valeur 7 fr. ; Boussemart, une casserole, valeur 1 fr. 20 ; Vanzeveren, un pâté ; Cardon Cyrille, 100 kil. de charbon ; Callewaert, 100 kilos de bois à brûler ; Sidonie Manhaut, 2 paires de souliers, 2 chemises, valeur 6 fr. ; Charles Allart, prix divers, val. 12 fr. ; Vancayseele, 5 livres de lard ; Hermann, bon pour la façon d'un pantalon ; Vancoillie, dit Copage, 2 fr. ; Albert Gontier, 2 fr. ; Speybrouck Barthélemy, 2 fr. ; Quête faite chez M. Devos, 4 fr. ; quête faite chez M. Vermersch, 6.35 ; MM. Louis Dumortier, fermier, 2 fr. ; Hortense Billet, 2 bouteilles de vin ; versé par la Fédération, 500 fr. ; les ouvriers de chez Masurel-Leclercq, 5.50 ; Castelain Emile, 1 fr. ; quête faite rue de Gand, 2.50 ; Dumoulin, 1 table, valeur 15 fr. ; Varhem, 2 bouteilles de vin ; Henri Lackec, 1 tenue de velours ; veuve Callens, 1 blouse ; anonymes : 2 Christs, valeur 3.50 ; 2 kil. de chicorée, 1 paire de galoches.

CONTRAVENTIONS à Henriette S.., 57 ans, pour ivresse ; à Henri B.., 14 ans ; Victor I.., 15 ans ; Ferdinand M.., 12 ans, et Auguste P.., 15 ans, pour avoir passé sur un terrain ensemencé et clôturé.

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL. — A l'usine à gaz, un chauffeur, Théophile Huygebaert, âgé de 33 ans et demi, s'est fait un effort musculaire à l'épaule droite en chargeant une cornue. Huit jours de repos. Docteur Dupont. —— Un homme de peine de la maison Noz et Cie, Jules Renier, âgé de 33 ans et demi, s'est fait une plaie au genou droit en tombant sur les dents d'une effilocheuse. Huit jours de repos. Docteur Desbonnets. —— Chez M. Liénart Walnier, un apprêteur Charles Thève, âgé de 51 ans, a été brûlé au pied par de la vapeur s'échappant d'un tuyau. Dix jours de repos. Docteur Bourgois. —— Emile Speybrouck, âgé de 49 ans, contremaître, chez MM. Honoré frères, a été blessé à la lèvre supérieure par une clef qu'il a laissé échapper et de laquelle il se servait pour serrer un écrou. Dix jours de repos. Docteur Delegrange.

LES ARRIVAGES AUX HALLES. — Dans la matinée de samedi, il est arrivé aux Halles, les denrées suivantes : Haricots verts, 210 k. ; tomates, 200 k. ; pêches, 110 k. ; poires, 20 k. ; fraises, 150 k. ; cerises, 600 k. ; groseilles, 75 k. ; blettes, 60 k. ; asperges, 40 bottes ; pommes de terre, 125 k. ; lapins, 27 ; beurre, 16 k. ; amandes vertes, 50 k.

DÉMÉNAGEMENTS pour tous pays, voitures capitonnées. HENRI DAEL. Vidanges par machine à vapeur, **116, r. de Dunkerque.** 50819

PLUS DE TACHES D'ENCRE, par *La Merveilleuse*, produit enlevant radicalement l'encre sur papier, étoffes, bois, etc. Prix : 1 fr. 50. En vente à la Librairie du *Journal de Roubaix*. 59016

6 PORTRAITS SOIGNÉS, 2 fr. 25 81, rue Desurmont, Tourcoing. 53351

MARCQ-EN-BARŒUL

ACCIDENTS DU TRAVAIL. — Dans la chocolaterie Franchomme et Fauchille, un pâtissier, M. Julien Lourvers, 29 ans, domicilié à La Madeleine, a reçu une plaque de métal sur la poitrine. Repos de dix jours. Docteur Champenois. —— Un ouvrier forgeron, Gustave Levant, 47 ans, occupé dans la distillerie Lesaffre, a reçu une poulie sur le pied gauche. Huit jours de repos.

RONCQ

SUCCÈS SCOLAIRE. — Une élève de l'école de filles, dirigée par les Sœurs de Sainte-Thérèse, Mlle Marguerite Cornard, fille de M. Jules Cornard, conseiller municipal, vient de passer avec succès les examens pour l'obtention du brevet élémentaire.

BONDUES

LE CONSEIL MUNICIPAL se réunira aujourd'hui, à 11 heures et demie pour tenir sa seconde réunion de la session de mai.

BOUSBECQUE

UN ACCIDENT s'est produit dans l'après-midi de vendredi, au hameau du Belcam, à peu de distance de la route de Bousbecque à Linselles. Vers deux heures, le domestique de M. Alphonse Delmotte, cultivateur, sortait le cheval de l'écurie ; sans qu'on puisse s'en expliquer la raison, l'animal s'emporta. M. Delmotte, qui se trouvait sur son passage, sauta à la tête du cheval ; mais, celui-ci, faisant un brusque écart, le fit tomber. M. Delmotte a été relevé inanimé. M. le docteur Bonenfant, de Linselles, appelé en toute hâte, vint donner ses soins au blessé ; il parvint à le ranimer et constata qu'il portait à la tête, derrière l'oreille droite, deux blessures d'une certaine gravité. M. Delmotte devra subir un repos de huit jours environ.

FEUILLETON DU 27 JUIN 1904 — N° 1

A-T-IL UN CŒUR ?

PAR MARIA STÉPHANE

I

— Ce mariage est insensé !... Il a au moins trente ans de plus qu'elle, je gage... Franchement vous méritiez mieux que cela, mon cher Rodolphe, dit avec chaleur le baron de Morannes en faisant le mouvement de déchirer la feuille viennoise que le comte de Vasarhély venait de lui passer.

Celui-ci la lui prit vivement des mains.

— Non pas, non pas, Guillaume, qu'alliez-vous faire ?... Je tiens beaucoup à conserver ce journal, au contraire. C'est une pièce à conviction, dit-il avec une ironie amère.

Et, retournant comme à plaisir le fer dans sa plaie, il lut de nouveau cet entrefilet, marqué au crayon rouge, dont les quelques lignes l'avaient si profondément blessé :

« Au cours du bal donné par le prince de Kiel à la légation étrangère, la nouvelle des fiançailles du prince avec Mlle de Nussdorf, fille de notre éminent compatriote, d'abord discrètement annoncée, s'est tout à coup répandue dans tous les salons. De nombreuses félicitations ont été adressées aux fiancés ; nous joignons à ces félicitations tous nos vœux de bonheur pour la future princesse. »

— Et si c'était une mystification, cependant ?... Mlle de Nussdorf est très jalousée, on a peut-être voulu lui nuire, dit pensivement le baron.

— Non, cela ne peut pas être ! Claudia est très ambitieuse, je ne suis pas à m'en apercevoir. Ma fortune n'égale pas celle de Kiel et, de plus, elle sera princesse !... princesse ! pensez donc, comme ce mot sonne bien à une oreille féminine.

— Vous n'êtes point abonné à cette revue mondaine, il me semble. Qui a bien pu vous l'adresser ?

— Gisèle, je suppose... Elle déteste sa cousine, elle connaissait notre mutuel engagement, elle doit se réjouir de voir Claudia trahir sa promesse.

— Mais... l'infidélité de Mlle de Nussdorf n'atteint que vous, cependant. Et j'ai cru m'apercevoir que Mlle Gisèle ne vous enveloppe pas dans le même sentiment d'antipathie que sa cousine ! fit malicieusement le baron.

— Il est vrai, elle ne demanderait pas mieux que de me consoler si je voulais me laisser faire... Ma tante de Crutzner m'a fait des allusions trop claires et trop fréquentes à ce sujet pour que je puisse l'ignorer, répondit le comte indifférent.

— Heureux homme, d'être ainsi désiré !... dit le baron d'un accent tel, que l'autre ne put réprimer un sourire en répliquant amèrement :

— Le moment est bien choisi pour m'envier ce privilège.

M. de Morannes redevint sérieux, il regarda attentivement son ami.

— Pardon, Rodolphe, je cherchais seulement à vous distraire... fit-il d'un ton affectueux. Ne souffrez-vous pas trop de cette déception ?

— J'ai cru mourir en apprenant la trahison de Claudia ; je l'ai tant aimée !... A présent, c'est fini, le mépris a tué l'amour. Je ne souffre plus, mais je rage. Oh ! je rage à en étouffer ! Je médite une vengeance : j'ignore ce qu'elle sera, mais ce que je sais, c'est que je la veux proportionnée à ce qu'a été ma souffrance.

Tenez ! continua-t-il d'un air sombre en étendant le bras dans la direction de l'ouest, où les nuages s'amoncelaient soudainement : vous voyez cet orage qui s'annonce et est près d'éclater, il va tout détruire sur son passage ; ce n'est qu'une faible image de ce qui se passe en moi.

Le soleil avait tout à coup disparu sous un voile de plomb, l'air chargé d'électricité devenait irrespirable. La plage de Biarritz, tout à l'heure si joyeuse et si animée par cette foule cosmopolite venue de tous les points de l'Europe, devint déserte en un instant.

Devant la nuit hâtive, chacun s'empressait de regagner son gîte pour se mettre à l'abri.

La première cloche du dîner sonnait dans les hôtels. Nos deux voyageurs suivirent le mouvement et, tournant à droite de la grande plage, ils entrèrent à l'ancien château de l'impératrice Eugénie, devenu cet hôtel dit « Palais-Biarritz », et où ils étaient descendus.

L'orage sévissait dans toute sa violence. La mer offrait un spectacle à la fois horrible et grandiose.

La folle écume des vagues croulantes, s'avançait des lointains avec une vertigineuse rapidité, roulait tour à tour en tourbillons menaçants, et s'élevait à la hauteur des montagnes pour retomber avec fracas dans le gouffre ; tandis que, derrière leur frange neigeuse, d'autres vagues arrivaient furieuses comme les premières, s'élançant comme si elles allaient tout engloutir, et finalement, venant, comme elles, mourir à la limite posée par la toute-puissante volonté du Créateur des mondes.

Le comte et son ami avaient pris place à la table d'hôte, où la plus grande partie des touristes était réunie pour le repas du soir. Le visage contracté du premier reflétait l'orage qui grondait en lui, orage non moins violent que la tourmente extérieure qui se donnait un libre cours en ce moment. D'un geste distrait et hautain, il avait refusé successivement tous les mets qui lui avaient été présentés et le dîner touchait à sa fin lorsque M. de Morannes qui, lui, n'avait pas manqué d'appétit, se pencha vers le comte et lui dit quelques mots à mi-voix. La physionomie de M. de Vasarhély s'éclaira d'une façon étrange, un sourire orgueilleux détendit ses traits.

— J'ai trouvé... répondit-il. Et, peu après, lorsque les deux hommes se levèrent et passèrent dans le petit salon dont la fenêtre ouvrait sur la plage, il ajouta : — J'ai trouvé le moyen de me venger de Claudia : Je veux être marié avant elle. Elle n'aura pas de cette sorte la satisfaction de savoir qu'elle m'a fait souffrir.

Il allait peut-être continuer ses confidences et dérouler son plan de vengeance à son ami, mais il s'aperçut à temps qu'ils n'étaient pas seuls. Tandis qu'en majeure partie la société féminine se calfeutrait dans le salon principal, où les unes se pâmant en proie à des crises de nerfs, faisaient fermer les volets pour ne pas voir les éclairs ; alors que les autres frappaient avec rage sur les clavecins, espérant pas ce tapage assourdir les grondements de la foudre ; Mlle Boismarets, qui n'était, elle, ni effrayée, ni nerveuse, avait entraîné son père dans la pièce voisine, où, de la fenêtre ouverte, elle contemplait la scène splendide qu'offraient à ses regards les éléments déchaînés.

C'était un coup d'œil d'une merveilleuse beauté.

A quelques minutes d'un calme sinistre, succédaient soudain les mugissements de l'océan, auquel se joignait le bruissement éloigné d'arbres secoués violemment, comme si la bête sauvage, endormie un instant, se fût réveillée brusquement en hurlant. Un vent de flamme tordait les pins sur la montagne et son souffle formidable donnait l'idée d'un roulement de charge folle. Des éclairs ininterrompus embrasaient le ciel et la mer, puis les nuages s'ouvrirent et une averse de grêlons tomba avec un bruit épouvantable, bientôt suivie d'une pluie torrentielle qui contraignit les spectateurs à se mettre à l'abri et à fermer la fenêtre.

— C'est effrayant !... mais, mon Dieu que c'est beau ! dit la jeune fille émue et enthousiasmée, en croyant parler à son père.

— C'est incomparable ! Mademoiselle, répondit M. de Morannes, tandis que le comte l'observait avec attention, tout en s'écartant respectueusement pour lui livrer passage.

— Elle est brave comme pas une, et belle assez pour expliquer un coup de foudre, dit-il pensivement en la regardant s'éloigner. Voulez-vous, Guillaume, me rendre le service de consulter le registre de l'hôtel. Je serais heureux d'apprendre que cette ravissante créature soit quelqu'un qu'on pût voir.

— Je puis vous renseigner de suite ; j'en ai entendu parler ce matin même. Le père est un M. Boismarets, grand industriel du Havre ; la jeune fille, qui répond au nom de Simone, est l'aînée de ses cinq enfants ; c'est tout ce que je sais d'eux, par exemple, acheva-t-il en souriant.

Le comte ne répondit pas, mais le lendemain, au déjeuner, il fit en sorte de les retrouver ; puis, comme si la commune impression éprouvée la veille au soir avait brisé la glace entre eux, il échangea quelques mots avec le père et se montra prévenant pour la jeune fille. C'était peu de chose à la vérité, et l'observateur le plus attentif n'eût pu voir dans ces menus services que la correction d'un homme bien élevé avec une femme de son monde. Mais étant donnée la froideur hautaine qu'il gardait vis-à-vis de tous, cette façon d'être constituait un hommage auquel Mlle Boismarets n'était point insensible.

(A suivre) Maria STÉPHANE.